

Seconde

Services Aux Personnes et aux Territoires



Périodes de formation en milieu professionnel

Votre enfant va intégrer la classe de 2<sup>nd</sup> Professionnelle "Services Aux Personnes et aux Territoires" au lycée MANCY à la rentrée de septembre 2024. Cette année de formation s'intègre dans le cursus en 3 ans du baccalauréat professionnel "services aux personnes et animations dans les territoires". Au cours de son cursus scolaire, votre enfant doit réaliser des stages (ou périodes de formation en milieu professionnel). Ils font partie intégrante de la formation et sont à ce titre **obligatoires**. Le lycée ne réserve pas de places auprès des structures d'accueil. Il convient donc de commencer rapidement les recherches, surtout sur le bassin lédonien. Nous invitons donc votre enfant à **solliciter dès maintenant des structures de stage**, avec un CV et une lettre de motivation, **en utilisant le document de pré-convention** jointe à ce dossier.

Des conventions qui préciseront les dates de stage, la couverture assurance et les modalités d'accueil vous seront remises après l'établissement de la pré convention.

**N'attendez pas le dernier moment pour chercher vos lieux de stage.**

**Recherchez dès à présent !**

Par ailleurs, les stages en milieu professionnel sont complétés par une semaine de « mini-stage » **obligatoire** sur le site du lycée, au service restauration. L'organisation et le planning seront présentés lors de la rentrée.

## Les objectifs

1. La découverte des réalités professionnelles,
2. Développement pratique de savoir-faire : savoir-faire gestuels et utilisation de matériels,
3. Développement pratique d'un savoir-être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel : respect de l'éthique, des consignes, travail en équipe...,
4. L'acquisition de l'autonomie,
5. Le développement des capacités d'observation et de compréhension de situations concrètes.

## Les dates

Deux périodes de formation en milieu professionnelle sont prévues dans l'année :

- Du 17 février au 1<sup>er</sup> mars 2025 (2 semaines dont une prise sur les vacances)
- Du 16 juin au 5 juillet 2025 (3 semaines).

## Les publics

En classe de seconde professionnelle, les périodes de formation en milieu professionnel **ont lieu obligatoirement en structures**, dans le secteur des services aux personnes fragiles.

Les élèves devront réaliser des périodes de formation en milieu professionnel **auprès de deux types de publics différents** :

- la petite enfance et l'enfance (0-6ans),
- un autre public fragile adulte : personne malade, personne en situation de handicap, personne âgée dépendante...

## Les lieux de stage

Les lieux de stages sont multiples et en relation avec le public accueilli. De plus, les stages se déroulent dans des structures professionnelles en mesure de proposer des activités concrètes aux élèves stagiaires.

Exemple de lieux de stage possibles :

- Enfants : Haltes garderies, multi-accueils, crèches, centres d'accueil de loisirs, les écoles maternelles
- Personnes malades : Hôpitaux, cliniques
- Personnes en situation de handicap : institut médico- éducatifs, structures de rééducation, foyer de vie, foyer d'hébergement...
- Personnes âgées dépendantes : EHPAD, foyer logement, structure d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Présentation de situations professionnelles significatives réalisables dans le cadre réglementaire des activités du domaine des services à la personne.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
<b>Organisation des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des besoins individuels ou collectifs</li> <li>• Détection de dysfonctionnement et proposition d'actions correctives</li> <li>• Planification et structuration de ses interventions</li> <li>• Réunions de bilan des interventions réalisées</li> </ul>	<p><i>Optimiser les conditions de réalisation du travail pour permettre la satisfaction des usagers et le développement de la structure dans le respect de la réglementation, de la sécurité des personnes et des accompagnants /en prenant soin de l'autre et de soi</i></p>
<b>Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance de l'état et du comportement de la personne</li> <li>• Entretien des locaux</li> <li>• Transferts de la personne</li> <li>• Aide aux soins d'hygiène</li> <li>• Préparation et distribution des repas</li> <li>• Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions</li> <li>• Mise en œuvre d'activités de stimulation</li> </ul>	<p><i>Favoriser l'autonomie et la vie sociale de la personne en préservant son intégrité et en veillant à sa sécurité et à celle de l'accompagnant</i></p>
<b>Accompagnement des initiatives locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial</li> <li>• Préparation et animation d'ateliers</li> <li>• Animation des espaces collectifs</li> <li>• Réalisation et diffusion d'outils de communication</li> </ul>	<p><i>Améliorer la qualité de vie locale individuelle et collective en vue de dynamiser les territoires ruraux</i></p>

Situations professionnelles réalisables en 2<sup>nd</sup> Service aux personnes et aux territoires.